

Québec, le 17 mars 2009

Monsieur Mathieu Bolullo
Direction principale – Projets de transports
et de construction
855, rue Sainte-Catherine Est, 16^e étage
Montréal (Québec) H2L 4P5

**Objet : Projet de construction du poste Anne-Hébert à 315-25 kV et de la ligne
d'alimentation à 315 kV à Saint-Augustin-de-Desmaures
Questions du 17 mars 2009**

Monsieur,

À la suite de l'audience publique tenue sur le projet mentionné, la commission du BAPE,
chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions suivantes :

Dans leur mémoire, la Société en commandite Meunier et Frères et PGC
Immobilier ont fait part à la commission d'enquête d'un important projet de
développement domiciliaire et commercial qu'ils souhaiteraient réaliser en 3 phases
sur des lots leur appartenant et qui devraient représenter une zone d'expansion
urbaine dans le nouveau schéma d'aménagement. Le représentant de la ville de
Saint-Augustin-de-Desmaures a rappelé lors de l'audience que bien qu'il n'y ait pas
de décision de prise en ce sens par le Conseil municipal au moment présent, il n'en
demeure pas moins que c'est un projet en développement et que la Ville procède à
une réflexion globale sur ce projet de développement domiciliaire et commercial.

- 1- Est-ce que l'étude de bruit que vous avez réalisé a tenu compte, lors de sa
modélisation, de cet important projet de développement domiciliaire et
commercial ?
- 2- Dans l'affirmative, veuillez expliquer de quelle façon il en a été tenu
compte et veuillez en indiquer les résultats tant au regard de la
réglementation municipale, de la note d'instruction 98-01 du MDDEP et de
votre norme TET-ENV-N-CONT001.
- 3- Dans la négative, que comptez-vous faire ? Veuillez expliquer et détaillez

...2

- 4- Veuillez expliquer, détailler et indiquer les impacts susceptibles d'affecter la qualité de vie des futurs résidents et commerçants de ce développement domiciliaire et commercial qui résulteraient de l'exploitation du poste Anne-Hébert projeté.
- 5- Pourriez-vous indiquer précisément la répartition qui sera faite en regard du programme de mise en valeur intégré (PMVI) pour chacune des municipalités concernées par la réalisation du poste Anne-Hébert et de la ligne de transport d'électricité :
 - a) en terme du montant alloué pour chacune d'entre elles. Veuillez indiquer distinctement les montants alloués pour le poste et pour la ligne de transport.
 - b) Sur le territoire respectif des municipalités qui pourraient bénéficier du PMVI, veuillez indiquer le nombre de kilomètres qui serait emprunté par le passage de la ligne de transport d'électricité.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 24 mars prochain, compte tenu de l'échéancier des travaux de la commission.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission